

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 6 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Christine DEL PIE à Denis BANDELIER, Marie Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 septembre	Le 28 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-07-02 Poste de chargé de mission « GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations »-Demande de financement à l'Agence de l'Eau

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

La Communauté de Communes du Sud Territoire gèrera la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2018. Afin de préparer la prise de compétence et déterminer sa politique en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, la Communauté de Communes souhaite engager un chargé de mission à compter du 1^{er} janvier 2017 sur une durée de 1 an.

La Communauté de Communes a été l'animateur d'un Contrat de rivière jusqu'en 2015. Elle possède les compétences « adduction d'eau potable » et « assainissement collectif et non collectif ». Parallèlement, le périmètre de la CCST est intégré dans le SAGE Allan en cours d'élaboration.

L'Agence de l'eau peut apporter une aide à la création de ce poste (généralement 50%). Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter le montant maximum d'aide financière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention permettant la couverture des frais de fonctionnement et d'investissement de ce poste.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 OCT. 2016

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

